

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Année 2023
2ème séance

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
et le jeudi 30 mars à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Escazeaux,
sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 24 mars 2023

Madame Evelyne MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Pierre CAMBOU. Pascal LABARDE. Evelyne MEESEMAN. Bertrand TOUSSAINT. Stéphane MARROU. Michel WYBIERALA. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Jean-Luc ISSANCHOU. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Annie DUPUY. Jean-Louis DUPONT. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Marcel GASQUET. Jean-Louis COUREAU. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSSO. André AUZERIC. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHÉ. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Étaient absents et représentés par leur suppléant :

Etaient absents ou excusés et non représentés :

Fabien SALVADORI
Sandrine AUDU-BENALI
Philippe DEL MARCO
Philippe TONIN
Jean-Claude SENTIS
Claude TRIFFAULT
René THAU
Brigitte HYGONENQ
Elodie SANCHEZ
Pascal GUERIN

Ont donné procuration :

Sonia BESSOU à Evelyne MEESSEMAN
David ARQUIÉ à Pierre CAMBOU
Jean-Claude FAURIE à Jean-Louis COUREAU
Francis DAUREJAT à Christian COLMAGRO
Karine RIEGES à Yves MEILHAN

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 31 MARS 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal d'élection du 16 Février 2023 a été approuvé à l'unanimité des votants

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	Relevé de décisions
20230330D01	FINANCES Approbation des comptes de gestion 2022 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, du Service Public d'Assainissement Non Collectif et de l'Office de Tourisme	Présents : 35 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	Les 3 comptes de gestion 2022 de la Communauté de Communes, du Service Public d'assainissement Non Collectif et de l'Office de Tourisme Intercommunal sont approuvés à l'unanimité.
20230330D02	FINANCES Approbation du compte administratif 2022 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Présents : 36 Votants : 40 Pour : 39 Contre : 1	Le compte administratif 2022 de la Communauté de Communes est approuvé.

		Abstention : 0 Non-participation au vote : 1	
20230330D03	FINANCES Approbation du comptes administratif 2022 de l'Office de Tourisme	Présents : 36 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0 Non-participation au vote : 1	Le compte administratif 2022 de l'Office de Tourisme Intercommunal est approuvé.
20230330D04	FINANCES Approbation du compte administratif 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif	Présents : 36 Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0 Non-participation au vote : 1	Le compte administratif 2022 du Service Public d'assainissement Non Collectif est approuvé.
20230330D05	FINANCES Affectation des résultats 2022 (Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, SPANC, OTI)	Présents : 36 Votants : 41 Adoptée à : Unanimité	Les affectations de résultats 2022 proposées sont approuvés à l'unanimité.
20230330D06	AFFAIRES GENERALES Approbation de la tarification de la piscine de la base de loisirs de Beaumont de Lomagne	Présents : 36 Votants : 41 Adoptée à : Unanimité	Compte tenu de la prise de l'intérêt communautaire « aménagement, entretien et gestion de la piscine située sur la base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne » rattaché à la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », l'assemblée délibérante a approuvé les tarifs applicables à la piscine intercommunale : <ul style="list-style-type: none"> - Enfants de moins de 5 ans : Gratuit - Tarif unique (+ de 5 ans) : 3€ - Carte de 10 entrées : 25€ - Tarif groupe : (+ de 20 personnes) : 2,50€
20230330D07	AFFAIRES GENERALES Approbation du règlement intérieur de la piscine de la base de loisirs de Beaumont de Lomagne	Présents : 36 Votants : 41 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré a approuvé le règlement intérieur de la piscine intercommunale située sur la base de loisirs de Beaumont de Lomagne.

20230330D08	AFFAIRES GENERALES Approbation de la convention entre le prestataire de la base de loisirs et la CCLTG pour utilisation de la piscine	Présents : 36 Votants : 41 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a approuvé le projet de convention de mise à disposition de la piscine située sur la base de loisirs de Beaumont de Lomagne entre la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et le délégataire en charge du contrat de concession pour l'exploitation et le développement du village de loisirs Le Lomagnol.
20230330D09	MARCHES PUBLICS Délibération autorisant le Président à signer le Contrat Accord cadre pour La fourniture et la livraison de matériaux pour la voirie	Présents : 36 Votants : 41 Adoptée à : Unanimité	Les membres du conseil communautaire ont décidé : - de retenir la proposition du Président et de valider ainsi la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 27 mars 2023 : Lot 1- Émulsion de bitume: attribué à LRG Eurovia Liants - 82710 BRESSOLS -pour un montant HT mini de 180 000€ et 386 000€ maxi Lot 2- Grave Émulsion: attribué à LRG Eurovia Liants - 82710 BRESSOLS - pour un montant HT mini de 240 000€ et 420 000€ maxi Lot 3- Granulats Alluvionnaires: attribué à ESBTP - 47310 ESTILLAC -pour un montant HT mini de 100 000€ et 200 000€ maxi Lot 4- Calcaire: attribué à CARRERE - 32120 MONFORT - pour un montant HT mini de 60 000€ et 200 000€ maxi - d'approuver les clauses du Contrat Accord Cadre M23001, à passer avec les prestataires cités ci-dessus dans les conditions susvisées et tout document s'y rapportant ; - d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.
20230330D10	MARCHES PUBLICS Délibération autorisant le Président à mettre en vente au plus offrant le Camion MAN Année 2000 (moteur HS) sans mise à prix minimale	Présents : 36 Votants : 41 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a approuvé : - la mise en vente au plus offrant du bien « Camion MAN Année 2000 (moteur HS) » sans mise à prix minimale VIA le site internet intercommunal ; - l'enregistrement de la sortie du bien du patrimoine de la Communauté de Communes suivant les dispositions budgétaires et comptables de la M57.
20230330D11	OFFICE DE TOURISME Office de Tourisme : signature d'un bail notarié de location professionnel CCLTG/Office de Tourisme / M.GOMEZ	Présents : 36 Votants : 41 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a décidé : - d'approuver le projet de bail notarié de location professionnel de 6 ans (1er avril 2023 au 31 mars 2029) liant la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise pour l'Office de Tourisme et les propriétaires M.Cédric GOMEZ et Me Sarah GOMEZ ; - d'autoriser Monsieur le Président à signer le bail notarié professionnel de location pour une durée de 6 ans (1er avril 2023 au 31 mars 2029) avec les propriétaires

			<p>M.Cédric GOMEZ et Me Sarah GOMEZ ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inscrire les crédits aux budgets 2023, 2024 nécessaires au financement de cette opération ; - de donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous actes, conséquence des présentes. 																																																		
<p>20230330D12</p>	<p>PROGRAMME PVD Petites Villes de Demain - action 3.1 - Etude globale : « Plan de référence des aménagements urbains et des espaces publics de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit-de-Lomagne » : validation du coût et budget prévisionnel, demandes de subventions auprès des partenaires</p>	<p>Présents : 36 Votants : 41 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Dans le cadre du programme d'action de la politique de revitalisation « Petites Villes de Demain » et des contrats Bourgs Centres Occitanie va être lancé un marché de prestation intellectuelle, dont le but est de permettre à chacune des communes de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit-de-Lomagne, étroitement associées à la CCLTG, d'établir son « Plan de référence ». Il s'agit d'un programme opérationnel global des aménagements urbains et des espaces publics, qui sera spatialisé, phasé et chiffré, pour pouvoir les réaliser de façon cohérente, impactante et efficiente à l'horizon court et moyen terme. Il convient de solliciter un bureau d'étude. Le coût prévisionnel maximum de cette étude s'élève à 110 000 €HT.</p> <table border="1" data-bbox="1317 683 2116 1292"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>MONTANT €HT</th> <th>RECETTES</th> <th>MONTANT €HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ingénierie externe</td> <td>110 000 €</td> <td>Etat (Fonds Vert et/ou DSIL)</td> <td>27 500 €</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région - Banque des Territoires</td> <td>44 000 €</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Département</td> <td>16 500 €</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Sous-total subventions</td> <td>88 000 €</td> <td>80%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement Commune de Beaumont de Lomagne</td> <td>7 000 €</td> <td>6,4%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement Commune de Lavit-de-Lomagne</td> <td>4 000 €</td> <td>3,6%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement Communauté de Communes</td> <td>11 000 €</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Sous-total autofinancement</td> <td>22 000 €</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>110 000 €HT</td> <td>TOTAL</td> <td>110 000 €HT</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'assemblée communautaire a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorisé Monsieur le Président à solliciter un bureau d'étude pour réaliser une étude 	DEPENSES	MONTANT €HT	RECETTES	MONTANT €HT	%	Ingénierie externe	110 000 €	Etat (Fonds Vert et/ou DSIL)	27 500 €	25%			Région - Banque des Territoires	44 000 €	40%			Département	16 500 €	15%	Sous-total subventions			88 000 €	80%			Autofinancement Commune de Beaumont de Lomagne	7 000 €	6,4%			Autofinancement Commune de Lavit-de-Lomagne	4 000 €	3,6%			Autofinancement Communauté de Communes	11 000 €	10%	Sous-total autofinancement			22 000 €	20%	TOTAL	110 000 €HT	TOTAL	110 000 €HT	100%
DEPENSES	MONTANT €HT	RECETTES	MONTANT €HT	%																																																	
Ingénierie externe	110 000 €	Etat (Fonds Vert et/ou DSIL)	27 500 €	25%																																																	
		Région - Banque des Territoires	44 000 €	40%																																																	
		Département	16 500 €	15%																																																	
Sous-total subventions			88 000 €	80%																																																	
		Autofinancement Commune de Beaumont de Lomagne	7 000 €	6,4%																																																	
		Autofinancement Commune de Lavit-de-Lomagne	4 000 €	3,6%																																																	
		Autofinancement Communauté de Communes	11 000 €	10%																																																	
Sous-total autofinancement			22 000 €	20%																																																	
TOTAL	110 000 €HT	TOTAL	110 000 €HT	100%																																																	

			<p>globale des aménagements urbains et des espaces publics de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit-de-Lomagne ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuvé l'opération, le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel exposés ci-dessus ; - Autorisé Monsieur le Président à solliciter l'inscription aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ; - Inscrit aux budgets 2023, 2024, les crédits nécessaires au financement de cette opération ; - Autorisé Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Banque des Territoires via la Région Occitanie, du Département et les contributions émanant des communes de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne représentant leur part réelle d'autofinancement restant à charge ; - Autorisé Monsieur le Président à préfinancer l'opération ; - Autorisé Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de cette étude.
20230330D13	<p>PETITE ENFANCE Pôle Petite enfance : réactualisation du nouveau plan de financement prévisionnel en 3 tranches sur les exercices 2023, 2024, 2025 et demandes de subvention</p>	<p>Présents : 36 Votants : 41 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Dans le cadre de sa compétence « Petite enfance », la CCLTG souhaite construire un nouveau Pôle petite enfance à Beaumont qui permettrait de regrouper en un lieu unique l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), le Relais Petite Enfance (RPE), le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP).</p> <p>L'implantation de ce Pôle est envisagée sur le site de l'ancienne piscine désaffectée de Beaumont de Lomagne, terrain communal cédé à l'euro symbolique à la CCLTG.</p> <p>L'EPCI et la commune finalisent les démarches juridiques, administratives et financières relatives à l'acquisition du terrain dédié au Pôle Petite enfance.</p> <p>L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 387 160 €HT soit 2 864 592 €TTC (compris 1 700 000 € HT de travaux, honoraires, divers...).</p> <p>Par délibération en date du 16/02/23, l'assemblée communautaire a validé le plan de financement prévisionnel comme suit :</p>

DEPENSES	eHT	RECETTES	m² pris en compte	%	eHT
Acquisition foncière (frais notariaux, géomètre, et levés topographiques)	15 000 €	Europe - LEADER - (sous réserve de la nouvelle programmation 2023)	533	4,19%	100 000 €
Etudes préalables et frais divers	54 200 €	Etat (Pôle petite enfance)	533	38,13%	910 286 €
Maîtrise d'œuvre	197 960 €	Région (Pôle petite enfance)	533	5,45%	130 000 €
Travaux	2 020 000 €	Département (Pôle PE aménag./abords extér. (Contrat Equip. tx 20%) DS 250 000 €	Extér.	2,09%	50 000 €
Matériel, mobilier	100 000 €	Département (crèche) DS 64 800 € (hors Contrat Equip. tx 24%)	323	0,65%	15 552 €
		Département (RPE et LAEP) rénov. salle usages multiples (Contrat Equip. tx 17%) DS : 4M	210	6,70%	159 890 €
		CAF (crèche)	323	18,60%	444 000 €
		CAF (Relais Petite enfance) DS plafonnée 200 000 € (50%)	210	4,19%	100 000 €
		Autofinancement	20,00%		477 432 €
TOTAL eHT	2 387 160 €	TOTAL eHT	100%		2 387 160 €
Surface totale 533 m² (dont 323 m² crèche et 210 m² Relais petite enfance/LAEP)					
Coût opération au m² : 4 479 € / m²					

A la demande de l'Etat, compte tenu du coût de l'opération, du montant de subvention Etat sollicité et du calendrier prévisionnel, M. le Sous-préfet envisage un financement de ce projet en 3 tranches sur les exercices 2023, 2024 et 2025.

Exercice 2023 – Tranche 1				
Dépenses HT		Recettes		% de participation
Opérations	Montant	Subventions	Montant	
Travaux HT	453 333,33 €	Subvention Etat	172 863,31 €	38,13 %
		Conseil départemental	42 811,44 €	9,44 %
		Conseil régional	24 687,00 €	5,45 %
		Europe LEADER	18 990,00 €	4,19 %
		CAF	103 305,60 €	22,79 %
		Autofinancement	90 675,98 €	20,00 %
TOTAL HT	453 333,33 €	TOTAL	453 333,33 €	100,00 %

Exercice 2024 – Tranche 2				
Dépenses HT		Recettes		% de participation
Opérations	Montant	Subventions	Montant	
Travaux HT	1 250 000,00 €	Subvention Etat	476 679,58 €	38,13 %
		Conseil départemental	118 077,32 €	9,45 %
		Conseil régional	68 068,00 €	5,45 %
		Europe LEADER	52 360,00 €	4,19 %
		CAF	284 838,40 €	22,79 %
		Autofinancement	249 976,70 €	20,00 %
TOTAL HT	1 250 000,00 €	TOTAL	1 250 000,00 €	100,00 %

Exercice 2025 – Tranche 3				
Dépenses HT		Recettes		% de participation
Opérations	Montant	Subventions	Montant	
Travaux HT	683 826,67 €	Subvention Etat	260 743,11 €	38,13 %
		Conseil départemental	64 553,24 €	9,44 %
		Conseil régional	37 245,00 €	5,45 %
		Europe LEADER	28 650,00 €	4,19 %
		CAF	155 856,00 €	22,79 %
		Autofinancement	136 779,32 €	20,00 %
TOTAL HT	683 826,67 €	TOTAL	683 826,67 €	100,00 %

			<p>L'assemblée communautaire a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE le nouveau plan de financement prévisionnel en 3 tranches sur les exercices 2023, 2024, 2025 pour l'Etat réactualisé ci-dessus ; - AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Europe (LEADER), de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF ; - INSCRIT les crédits nécessaires au financement de cette opération aux budgets 2023 et 2024 et 2025 ; - AUTORISE le Président à solliciter l'inscription de l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ; - AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération. <p><u>Intervention dans l'assemblée</u> : Il est demandé dans l'assemblée si la crèche actuelle est toujours conforme et si elle va fermer d'ici deux ans. Monsieur le Président répond que des travaux de mises aux normes sont régulièrement réalisés sur le bâtiment. De plus la Protection Maternelle et Infantile procède à des contrôles réguliers. Il est demandé si le nombre de places proposés dans la nouvelle crèche sera suffisant ? Le Président répond qu'une évaluation des besoins a été réalisé et que des échanges ont eu lieu avec la CAF. La crèche sera construite pour 30 places + 4 places d'urgence. Il y a, en parallèle, un projet de micro crèche privée sur Lavit.</p>
20230330D14	HABITAT OPAH : Etat des participations pour engagement	Présents : 35 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	Approbation de 5 dossiers de propriétaires occupants pour un montant total de 2250 euros de subvention à verser par la communauté de communes aux propriétaires.
<p>Questions diverses</p> <p><u>Diagnostic piscine de Beaumont de Lomagne</u> Monsieur le Président explique qu'il dispose du diagnostic technique de la piscine de Beaumont. Deux scénarios ressortent de ce rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scénario 1 – Mise en conformité + reprise des vétustés : 547 820 € HT - Scénario 2 – Mise en conformité + reprise des vétustés + améliorations fonctionnelles : 1 208 320 € HT <p><u>Piscine de Lavit</u> Monsieur le Président explique qu'une étude ANCT est à solliciter pour analyser les prises en charge financière éventuelles (bilan fonctionnement et investissement). Il explique qu'inévitablement la communauté de communes sera mise à contribution. Sa participation reste à déterminer. Il rappelle que la participation de la Région est conditionnée par la</p>			

participation de la communauté de communes. La réouverture de la piscine ne pourra pas être envisagée avant 3 ans. Les travaux d'investissement sont estimés à 3 millions d'euros. L'Etat pourrait éventuellement intervenir par le biais de l'Agence Régionale de Santé.

L'abattoir de Montauban

Les communautés de communes de Tarn et Garonne sont sollicitées financièrement par le conseil département pour le maintien de l'abattoir. Il est envisagé la création d'une SARL SIC (partenaires publics/privés). La commune de Montauban est actuellement propriétaire de l'abattoir. Les éleveurs sont aujourd'hui dans une position critique. Il convient de trouver une solution pour maintenir l'abattoir de Montauban.

Bus tour cimetières réalisé le 22 mars 2023 : Visite des cimetières de Campsas, Verdun et Grisolles.

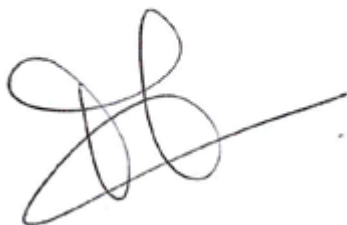
Chiens errants

Une mutualisation des coûts est à envisager au niveau de la communauté de communes. Un nouveau prestataire est installé sur la commune de Larrazet : Florian DUSART (07 89 64 78 64). Une participation financière de la communauté de communes aux frais relatifs à la gestion des chiens errants nécessite de modifier les statuts de la communauté de communes. Cette modification statutaire est envisagée dans le courant de l'année 2023.

La séance est levée à 19h10

Les présentes délibérations sont disponibles sur le site internet de la Communauté de communes : malomagne.com

La secrétaire de séance
Evelyne MEESEMAN



Le Président
Bernard SALOMON

